

COMMUNIQUE

Strasbourg, le 21 mars 2022

À Strasbourg, 800 femmes enceintes bénéficieront de paniers de légumes bio pendant leur grossesse

La Ville de Strasbourg est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens à travers la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau de santé environnementale signée en 2018.

Ce lundi 21 mars, elle poursuit sa politique volontariste et innovante en adoptant à l'unanimité en conseil municipal une délibération dont l'objectif est de protéger la santé des futurs enfants des risques des perturbateurs endocriniens sur les « fenêtres d'exposition » que sont la vie fœtale et la petite enfance.

Unique en France, ce dispositif permettra aux professionnels de santé (gynécologue, sage-femme, médecin) du territoire de prescrire à leurs patientes une « **ordonnance verte** ». Avec celle-ci, chaque femme enceinte bénéficiera d'un panier hebdomadaire de légumes issus de l'agriculture biologique ainsi que de séances de sensibilisation sur les risques des perturbateurs endocriniens et les moyens de s'en protéger. Déjà testés entre juillet 2019 et décembre 2020 auprès d'une centaine de femmes dans les centres médico-sociaux de la Protection maternelle et infantile, ces ateliers ont reçu un très bon niveau de satisfaction de la part des participantes.

Ainsi, **dès le mois de septembre 2022**, environ 800 femmes enceintes pourront entrer dans ce dispositif pour une phase d'expérimentation d'un an. D'ici là, la Ville de Strasbourg travaillera d'une part à la mise en place d'un parcours avec les professionnels de santé (médecins généralistes, médecins gynécologues et sage-femme) et, d'autre part, à l'identification d'un prestataire spécialisé en santé environnementale afin d'organiser les ateliers de sensibilisation et, enfin, à la sélection d'un opérateur pour la distribution des paniers bio.

La Ville de Strasbourg, pionnière en matière de santé publique et de prévention, propose grâce à cette délibération une solution pour permettre aux femmes enceintes d'accéder gratuitement à une alimentation saine. L'ordonnance verte est une mesure sanitaire, sociale et qui s'inscrit dans la transformation écologique du territoire en soutenant la production agricole bio et locale.